

Mesdames, Messieurs.

Je suis très heureux et honoré de prendre la parole à l'occasion de ce colloque consacré aux opérations humanitaires. En qualité de militaire, mon angle d'approche sera quelque peu différent des orateurs précédents.

Militaires et humanitaires sont-ils côte à côte ou face à face ? Des convergences, des synergies sont-elles possibles ? Telles sont les questions auxquelles j'apporterai un éclairage particulier.

Pour ce faire, je donnerai un court aperçu historique de l'évolution des opérations militaires. Ensuite, je situerai l'engagement militaire dans le cadre des directives politiques. Nous en viendrons ensuite au cœur du sujet, la coopération civilo - militaire, à sa définition, à ses principes, à ses limites et à ses difficultés avant de tirer quelques conclusions.

Ces dernières années, le démantèlement du Pacte de Varsovie et l'effondrement du Mur de Berlin ont mis un terme à la guerre froide. Pendant cette période, on se concentrait sur une confrontation dont l'intensité attendue était telle qu'il ne paraissait pas possible de libérer des troupes pour porter secours à la population civile. On restait cependant soucieux de conserver la liberté de mouvement sur les lignes de communication et de canaliser le flot des réfugiés afin que ceux-ci n'entravent pas nos transports logistiques.

La fin de la guerre froide aura pour conséquence l'engagement de l'Armée dans des opérations de soutien de la paix. C'est surtout au début de cette période que les ONG ont considéré que les militaires empiétaient sur leurs tâches. Nous étions en effet prêts à mettre les moyens non nécessaires aux opérations à la disposition de la population. La coordination de nos activités avec celles des autres instances de secours ne coulait pas de source et posait problème. Afin de pallier ces déficiences, nous avons créé au sein de nos état-majors des cellules CIMIC.

Esquissons à présent le cadre de notre action.

La note de politique générale traduite par un plan stratégique de modernisation des Forces armées met l'accent sur l'aspect CIMIC, à savoir la coopération civilo-militaire. Cette coopération civilo-militaire n'est pas un objectif en soi mais un instrument au service du maintien de la paix et de la restructuration.

Les missions des Forces armées comptent différentes formes d'engagement armés : le maintien de la paix, l'imposition de la paix et la défense collective pour ne citer que les principales. La coopération civile-militaire fait partie intégrante de ces missions. En plus, la Défense peut mettre ses moyens à disposition. C'est le cas des opérations d'aide humanitaire ou de gestion de catastrophes.

Venons à la coopération civilo-militaire.

Elle peut être définie comme suit :

Toutes les mesures prises en temps de paix, de crise ou de guerre entre un commandant militaire et les autorités militaires et civiles concernent les relations entre les forces militaires, le gouvernement national et la population civile dans une zone où ces forces armées ont été déployées. Ces mesures peuvent impliquer également une coopération entre les commandants militaires, les organisations non gouvernementales, les agences, les organisations et les autorités internationales.

A court terme, une coopération totale entre la population civile et les institutions dans la zone d'opération est visée afin de créer les conditions qui offrent le meilleur avantage tactique.

A plus long terme, le CIMIC vise la génération et le maintien des conditions qui soutiennent les résultats d'une solution durable à la crise.

Au fur et à mesure, le rôle militaire s'estompe tandis que l'aspect civil prend de plus en plus d'importance. Souvent, l'autorité militaire reprend temporairement des tâches de police, à défaut de moyens adéquats.

La CIMIC opérationnelle servira à apporter de l'aide, à créer un climat de confiance. Sur le terrain, une coopération avec les ONG et les OI sera recherchées. Ceci ne se passe pas sans difficultés.

Les cultures militaires et celles des actions civiles ne font pas toujours bon ménage.

Le pouvoir militaire fortement centralisé et hiérarchisé s'apparente peu au système de fonctionnement de la plupart des ONG, où les décisions collégiales et la décentralisation sont souvent de mises.

Les différences liées aux statuts, aux procédures à la budgétisation, à la vision et aux priorités ne facilitent pas les synergies.

Des solutions sont possibles, sinon nécessaires. Elles consistent à optimiser la coordination interdépartementale, à parfaire la formation des acteurs et à les entraîner. La défense a souvent été sollicitée pour apporter de l'aide à des populations victimes de catastrophes.

Au plan national, les Commandants de Province constituent dans ce domaine le conseiller du Gouverneur. Les moyens militaires sont mis en œuvre lorsque les moyens civils sont défaut ou, encore, en cas d'urgence, pour sauver des vies.

Au plan international, une structure fédérale et interdépartementale belge du nom de B. FAST (Belgian First Aid and Support Team) permet une intervention rapide en vue de dispenser les secours humanitaires d'urgence à l'étranger. Les études sont en cours afin d'étendre cette philosophie au niveau européen.

Notre engagement sur le sol africain comprend également un volet humanitaire. En étroite coordination avec le Bénin, un programme de coopération avec le Bénin a été développé. Il contient toujours un projet humanitaire tel la construction d'une route, la réfection d'un dispensaire, la remise en état d'une école. En Afrique toujours, nous participons à différentes initiatives afin d'aider ces pays à créer leur propre force Peace Support Opérations.

Au Cambodge et au Laos, nos démineurs participent à la campagne de déminage de ces pays directement touchés.

Lorsqu'ils ne sont pas utilisés pour des tâches opérationnelles, nos avions C130 transportent et larguent de la nourriture. Notre dernière intervention a eu lieu au Darfour.

En conclusion, l'étude des relations entre le militaire et l'humanitaire est riche d'enseignements.

Une première valeur peut être mise en commun, c'est le souci partagé de soulager les populations.

Dans un passé récent, des instruments coordonnés ont été mis en place et ont prouvé leur utilité. A titre d'exemple, je citerai ici B. FAST, la contribution au déminage au Laos et Cambodge, notre coopération spécifique en Afrique, l'aide à la nation tant sur le territoire national en cas de catastrophes.

Militaire et humanitaire ne peuvent s'ignorer. Ils doivent au minimum communiquer, si possible coordonner, encore mieux coopérer et idéalement se compléter.

Cette collaboration doit avoir lieu en amont des conflits, pendant les conflits et en aval.

Ne nous leurrions pas. Les relations entre humanitaires et militaires ne seront jamais faciles car les uns ont des obligations d'indépendance et de neutralité. Confronter militaire et humanitaire constituerait une grave erreur. Les associer autour de projets communs constitue la voie d'avenir. Mais pour s'apprécier, encore faut-il se connaître. La communication et la formation constitue à cet égard les moyens de développer de meilleures synergies entre tous ces acteurs, animés par un même moteur, le secours des populations.